Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 10h16
Réference de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL53_2026-DE

Ville de
VITRY-LE-FRANÇOIS
République française, département de la Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, **le 1er octobre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 25 septembre 2026 conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

**Étaient présents** : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, MM. LEVASSEUR, BOURA, Mme GUÉRINOT (jusqu'à 19h47), M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR (à partir de 18h04), Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, M. SABOURDY, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH (jusqu'à 19h15), Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT (à partir de 18h13).

**Excusée** : Mme BLOND.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme BLOND donne pouvoir à Mme BOBLIQUE ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JÉRÔME (à partir de 19h15) ;
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER (à partir de 19h47) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU.

---

**- N°53 –**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION**
**DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de votre délibération n°20 du 23 avril 2026, par laquelle vous m'avez confié l'exercice de la totalité des responsabilités visées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je me dois de vous rendre compte des décisions que j'ai prises en votre nom.

En application de votre délibération n°20 du 23 avril 2026, par laquelle vous m'avez confié l'exercice de la totalité des responsabilités visées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je me dois de vous rendre compte des décisions que j'ai prises en votre nom.

Après avoir engagé les consultations dans les formes prévues par la réglementation, j'ai été amené à prendre les décisions relatives aux marchés publics et à la décision budgétaire visés ci-après :

1°/ Marchés à procédure adaptée inférieurs à 216.000,00 € H.T. pour les fournitures courantes et services et. à 1.000.000,00 € H.T. pour les travaux

- Aménagement de la placette rue du Dispensaire (2026/002)

Marché conclu avec le groupement d'entreprises LA MARNAISE/ARTOPIA dont la société LA MARNAISE est mandataire (51300 Vitry-le-François), pour un montant de 227.762,30 € H.T.

- Fourniture de mobilier et d'équipement d'éclairage public pour l'aménagement du quartier du Hamois (2026/006)

Accord-cadre à bons de commande conclu avec la société SIGNIFY FRANCE (92156 Suresnes) pour un montant maximum de commande de 52.000,00 € H.T., le contrat ayant été conclu pour quatre ans (une année ferme et 3 reconductions).

2°/ Décision budgétaire

Par décision n°02 du 4 juin 2026, un emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 271.656,71 € pour une durée de 25 ans pour le financement du réaménagement du parc Léo Lagrange au quartier du Hamois.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BLONDEAU

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

**POUR EXTRAIT CONFORME,**
**Le Maire,**
**Sébastien MIRGODIN**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 15 OCT. 2026

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur général des services,
**Sébastien DIART**

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 10h16
Référence de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL53_2026-DE

# ANNEXE AU COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

## MARCHÉS PUBLICS INFÉRIEURS A 216.000,00 € H.T. POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES ET À 1.000.000,00 € H.T. POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

❖ **Aménagement de la placette rue du Dispensaire**

- **Critères de jugement :**

1 – Prix des prestations (40 %)
2 – Valeur technique (60 %)
2.1 Méthodologie, repérage du chantier (50 points)
2.2 Moyens humains, techniques et matériels (30 points)
2.3 Produits et matériaux (10 points)
2.4 Hygiène et sécurité (10 points)

- **Nombre de plis reçus :** 4 plis

| | **Entreprise retenue** |
|---|---|
| **1** | **Groupement LA MARNAISE/ARTOPIA** |
| | **Entreprises non retenues** |
| **2** | **EUROVIA** |
| **3** | **COLAS NORD EST** |
| **4** | **SAS LINGENHELD TP** |

❖ **Fourniture de mobilier et d'équipement d'éclairage public pour l'aménagement du quartier du Hamois**

- **Critères de jugement :**

1 – Prix des prestations (40 %)
2 – Valeur technique (60 %)
2.1 Caractéristiques techniques et performancielles des produits (4 points)
2.2 Durabilité, maintenance et impact environnemental (3 points)
2.3 Méthodologie de mise en œuvre et assistance technique (3 points)

- **Nombre de plis reçus :** 2 plis

| | **Entreprise retenue** |
|---|---|
| **1** | **SIGNIFY FRANCE** |
| | **Entreprise non retenue** |
| **2** | **GHM SAS** |